



Un recul historique pour l'indexation – changement de date du calcul

Depuis 2021, suite aux interventions de la Table, le Ministère des Finances a fourni, par un cahier déposé durant l'étude des crédits du budget, la manière dont les économistes de la Direction de l'analyse et de la prévision économiques québécoises et canadiennes (DAPEQC) calculent le taux d'indexation du PSOC. Toutes les années depuis, ce calcul s'est fait à partir des statistiques et prévisions produites à l'automne, et visibles dans les documents de la Mise à jour économique.

Le cahier déposé le 13 mai par le Ministère des Finances, lors de l'étude des crédits du budget, nous apprend que pour 2026 le Ministère a fixé le taux d'indexation des subventions du PSOC en modifiant le moment de référence. Plutôt que d'utiliser les statistiques et prévisions produites à l'automne 2025, ce qui donne une prévisibilité minimale aux OCASSS, le Ministère a choisi d'utiliser celles du printemps 2026. La conséquence visible pour les OCASSS est qu'ils ne recevront pas le taux d'indexation prévu en automne 2025 de 2.1%, mais seulement de 1.8%. Le fait d'apprendre ce taux alors que les OCASSS ont généralement produits leurs prévisions budgétaires rend impossible une bonne gestion. Mais surtout, comment se fait-il que le Ministère des Finances modifie à son gré la manière de calculer parce que cela réduit les sommes à verser aux OCASSS?

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

1, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2X 3V8

Bureau : [514-844-1309](tel:514-844-1309) / Cellulaire: [514-690-7826](tel:514-690-7826) / Site Internet : www.trpocb.org

Facebook : [/TableDesRegroupements](https://www.facebook.com/TableDesRegroupements) / [CAMPAGNECASSSH](https://www.facebook.com/CAMPAGNECASSSH) / Bluesky : [@TRPOCB](https://bsky.app/profile/@TRPOCB)

Pour informations : Mercedes Roberge, coordination@trpocb.org, 514-690-7826

Q-26 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, incluant le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée et le calcul effectué.

LE TAUX D'INDEXATION DU PSOC

- Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) sont principalement financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- L'indexation du PSOC est réalisée à partir de la prévision de croissance annuelle de janvier à décembre de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec.
 - La croissance de l'IPC du Québec représente la hausse de prix d'un panier fixe de biens et services représentant les habitudes de consommation des Québécois.
- Par exemple, le taux d'indexation pour l'année 2025-2026 du PSOC est de 2,2 %, ce qui correspond à la prévision de croissance de l'IPC du Québec de 2025 par rapport à celle de 2024. Le taux de croissance est arrondi à la première décimale.
 - $$\frac{((IPC_{QC_{année\ d'indexation}}) - IPC_{QC_{année\ précédente}}) / IPC_{QC_{année\ précédente}} \times 100}{((160,91428 - 157,37913) / 157,37913) \times 100} = 2,2 \%$$

TAUX D'INDEXATION DU PSOC POUR L'ANNÉE 2025-2026

(indice 2002 = 100 et variation en pourcentage)

	IPC 2024	IPC 2025	Croissance (%)
Prévision	157,37913	160,91428	2,2

Source : Prévision du ministère des Finances du Québec à l'automne 2024.

- Le taux d'indexation du PSOC est déterminé par le ministère des Finances (MFQ), mais est autorisé ensuite par le réseau de la santé.

Q-26 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, incluant le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée et le calcul effectué.

LE TAUX D'INDEXATION DU PSOC

- Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) sont principalement financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- L'indexation du PSOC est réalisée à partir de la prévision de croissance annuelle d'avril à mars de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec.
 - La croissance de l'IPC du Québec représente la hausse de prix d'un panier fixe de biens et services représentant les habitudes de consommation des Québécois.
- Par exemple, le taux d'indexation pour l'année 2026-2027 du PSOC est de 1,8 %, ce qui correspond à la prévision de croissance de l'IPC du Québec de 2026 par rapport à celle de 2024-2025. Le taux de croissance est arrondi à la première décimale.
 - $$\frac{((IPC_{QC_{année\ d'indexation}}) - IPC_{QC_{année\ précédente}}) / IPC_{QC_{année\ précédente}} \times 100}{((164,4419 - 161,4933) / 161,4933) \times 100} = 1,8 \%$$

TAUX D'INDEXATION DU PSOC POUR L'ANNÉE 2026-2027

(indice 2002 = 100 et variation en pourcentage)

	IPC 2024-2025	IPC 2025-2026	Croissance (en %)
Prévision	161,4933	164,4419	1,8

Source : Prévision du ministère des Finances du Québec au budget 2025-2026.

- Le taux d'indexation du PSOC est déterminé par le ministère des Finances (MFQ), mais est autorisé ensuite par le réseau de la santé.

- 1 À noter qu'il s'agit du taux d'indexation du PSOC et non du taux de croissance du financement des organismes communautaires.
- 2 Il est à noter que pour obtenir une prévision précise, toutes les décimales du niveau de l'IPC annuel doivent être prises en compte. Ainsi, la croissance de l'IPC du Québec doit être calculée par le ministère des Finances du Québec qui détient des prévisions précises (plusieurs décimales) de l'IPC du Québec.

1 de 2

- 1 À noter qu'il s'agit du taux d'indexation du PSOC et non du taux de croissance du financement des organismes communautaires.
- 2 Il est à noter que pour obtenir une prévision précise, toutes les décimales du niveau de l'IPC annuel doivent être prises en compte. Ainsi, la croissance de l'IPC du Québec doit être calculée par le ministère des Finances du Québec qui détient des prévisions précises (plusieurs décimales) de l'IPC du Québec.

1 de 2

Q-26 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, incluant le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée et le calcul effectué.

DÉPARTEMENT CHARGÉ DE FOURNIR LA PRÉVISION DE L'IPC

- La Direction de l'analyse et de la prévision économiques québécoises et canadiennes (DAPEQC) du MFQ effectue plusieurs fois par année des prévisions économiques.
 - Celle-ci sert notamment à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec pour le budget au printemps et la mise à jour économique et financière à l'automne.
- Dans le cadre de sa prévision économique, la DAPEQC effectue une prévision du taux de croissance de l'IPC du Québec. La prévision de l'automne sert notamment à l'indexation du PSOC.
- La prévision du taux de croissance de l'IPC est déterminée à l'automne à partir :
 - d'IPC mensuels produits par Statistique Canada pour les mois antérieurs à la date de calcul du taux de croissance (Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01 et vecteur v41691783);
 - d'une prévision des IPC mensuels réalisée par la DAPEQC pour les autres mois. Cette prévision est basée sur l'analyse de différents indicateurs économiques, dont notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, la situation sur le marché du travail, la politique monétaire et les prix du pétrole.

Q-26 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, incluant le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée et le calcul effectué.

DÉPARTEMENT CHARGÉ DE FOURNIR LA PRÉVISION DE L'IPC

- La Direction de l'analyse et de la prévision économiques québécoises et canadiennes (DAPEQC) du MFQ effectue plusieurs fois par année des prévisions économiques.
 - Celle-ci sert notamment à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec pour le budget au printemps et la mise à jour économique et financière à l'automne.
- Dans le cadre de sa prévision économique, la DAPEQC effectue une prévision du taux de croissance de l'IPC du Québec. La prévision du printemps sert notamment à l'indexation du PSOC.
- La prévision du taux de croissance de l'IPC est déterminée à partir :
 - d'IPC mensuels produits par Statistique Canada pour les mois antérieurs à la date de calcul du taux de croissance (Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01 et vecteur v41691783);
 - d'une prévision des IPC mensuels réalisée par la DAPEQC pour les autres mois. Cette prévision est basée sur l'analyse de différents indicateurs économiques, dont notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, la situation sur le marché du travail, la politique monétaire et les prix du pétrole.